

**COMITE D'INTERETS de QUARTIER**  
**de SAINTE ANNE**



Marseille le 22 juillet 2023

A

Mairie de Marseille  
Mairie du 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de  
Marseille  
Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame, Monsieur,

Le CIQ a été informé par des riverains de la pose de potelets avenue Alexandre Dumas supprimant ainsi des places de stationnement à cheval sur le trottoir.

Certes la politique de la municipalité de supprimer des places de stationnement à cheval est globalement connue, mais au-delà du bien fondé de telles décisions, la concertation et la prise en compte de spécificités de certains commerces notamment devraient également être une règle généralisée avant même l'application de décisions bien souvent unilatérales.

Apaiser la circulation, réguler le stationnement, aménager de nouveau l'espace public etc ... toutes ces actions rencontrent et rencontreront certainement l'assentiment des usagers et riverains dès lors que les dispositions particulières telles que : parking, sens de circulation, transport en commun, pistes cyclables etc ... seront effectivement mises en place. La temporalité de ces actions est bien évidemment importante et l'acceptation même de changements importants et nécessaires, sera d'autant plus réelle que les dispositions seront prises en logique et concertation.

Concernant l'avenue Alexandre Dumas, nous n'avons pas eu d'information relative à cette modification du stationnement, et cela nous interroge fortement. Comment recueillir un avis positif et apaisé des habitants alors que nous nous trouvons devant le fait accompli ?

Cette action concernera certainement d'autres rues de notre quartier et il serait souhaitable de connaître à l'avance le planning et la localisation exacte de ces potentielles modifications.

Par ailleurs le développement de l'urbanisme dans le quartier de Sainte Anne est très important (voir rapport de l'AGAM) et nous avons déjà à maintes reprises alerté notamment sur la nécessité de repenser les services publics et tout particulièrement les établissements scolaires, alerté également sur l'ensemble des questions relatives à la mobilité ainsi qu'aux espaces publics.

La présence de commerces sur l'avenue Alexandre Dumas aurait nécessité une réflexion particulière. En effet si certains commerces sont des commerces de proximité et où la clientèle est par définition principalement voisine, et donc la fréquentation ne dépend pas (ou ne devrait pas dépendre) de déplacement en véhicules particuliers, il n'en est pas de même pour certains commerces.

Les bars et restaurants ne sont pas fréquentés uniquement par des habitants du même quartier, et leur activité dépend également et en grande partie de personnes n'habitants pas à proximité.

Ces établissements qui accueillent donc midi et/ou soir les Marseillaises et les Marseillais, se retrouvent grandement impactés par la suppression de places de stationnement aux abords de leurs commerces, notamment quand aucune solution alternative n'est proposée.

La mise en difficulté du restaurant « la terrasse du 8<sup>ème</sup> » en est un exemple malheureusement flagrant. Cet établissement a une clientèle qui est bien au-delà de son environnement immédiat et la suppression du stationnement, qui laisse présager dans les rues voisines, où se situent des stationnements à cheval, la même décision, ne peut être en toute logique que préjudiciable à ce commerce en particulier.

La suppression de ces places s'inscrit peut-être dans un projet plus global pour cette zone, mais, à ce jour, aucune information ne nous permet d'apporter à ce commerçant et plus globalement à l'ensemble des usagers et habitants des informations nécessaires.

Nous demandons que soit pris en compte, après concertation avec les riverains et commerçants, la possibilité de revoir l'aménagement de cette rue, avec par exemple un stationnement autorisé d'un côté de l'avenue.

Nous espérons vivement une réponse favorable à notre demande de concertation et espérons également le réaménagement du stationnement avenue Alexandre Dumas.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le président du CIQ



G. DERHILLE

Destinataires : Mairie centrale/mairie6 8/métropole/commerce la terrasse du 8<sup>ème</sup>/ membres du Conseil d'administration du CIQ